

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au jeudi
de 13 h 30 à 17 h 30
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15

présents : 13

représentés : 0

votants : 13

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un le 4 novembre 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation 28 octobre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, ~~Alain GREIL~~, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, ~~Yohan GARCIA~~, Didier NEBRED, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS : Alain GREIL, Yohan GARCIA.

SECRÉTAIRE : René PREVOT

Objet : Relevé des décisions du maire N°2021-01

Délibération n° 21.11.04.36

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la décision n°2021-01 suivante :

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ordonnancer par prélèvement sur les crédits ouverts pour dépenses d'investissement imprévues les sommes apparaissant dans le tableau suivant :

Nature des dépenses	Somme à payer ou à mandater <i>compte 6745</i>	Montant prélevé sur le compte dépenses imprévues <i>compte 022</i>	Bénéficiaire
Remise de dettes	2 760,84 €	2 760,84 €	Commune de Grézillac

Solde dépenses imprévues			1582,16 €
--------------------------	--	--	-----------

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à GRÉZILLAC, le 22 octobre 2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX



APRES EN AVOIR DELIBERE : LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE DÉCISION

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 4 novembre 2021

Et de l'affichage en mairie le : 4 novembre 2021

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
A Grézillac, le 4 novembre 2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX

